

***Extrait n°2025-06-26-VODEL-026 du registre des délibérations
du conseil municipal***

Séance du 26 juin 2025

Parcs et jardins - Parc Floral de la Source Orléans-Loiret - Fête de l'Automne 2025 - Règlement de la manifestation - Approbation.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin, à 18h00 le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni Salle Richelieu du Musée des Beaux-Arts de la commune d'Orléans.

Sous la Présidence de Monsieur Serge GROUARD, Maire

Date de la convocation du Conseil municipal : vendredi 20 juin 2025

PRÉSENTS :

Béatrice BARRUEL, Laurent BLANLUET, Ludovic BOURREAU, Régine BREANT, Florence CARRE, William CHANCERELLE, Baptiste CHAPUIS, Thibaut CLOSSET, Laurence CORNAIRE, Gauthier DABOUT, Aurélien DEVERGE, Delphine DE VERNEUIL, Capucine FEDRIGO, Jean-Pierre GABELLE, Gérard GAUTIER, Olivier GEFFROY, Serge GROUARD, Martine HOSRI, Alexandre HOUSSARD, Franck KENMOGNE KAMGUIA, Ghislaine KOUNOWSKI, Nadia LABADIE, Natalie LAPERTOT, Charles-Eric LEMAIGNEN, Virginie MARCHAND, Florent MONTILLOT, Luc NANTIER, Corine PARAYRE, Fanny PICARD, Aurore POULS, Isabelle RASTOUL, Frédéric ROSE, Romain ROY, Christel ROYER

ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :

Anne-Frédéric AMOA a donné pouvoir à Béatrice BARRUEL
Jérôme BORNET a donné pouvoir à Baptiste CHAPUIS
Marc CHEVALLIER a donné pouvoir à Laurence CORNAIRE
Emmanuel DUPLESSY a donné pouvoir à Ghislaine KOUNOWSKI
Jean-Paul IMBAULT a donné pouvoir à Martine HOSRI
Evrard LABLEE a donné pouvoir à Nadia LABADIE
Sophie LAHACHE a donné pouvoir à Virginie MARCHAND
Romain LONLAS a donné pouvoir à Gauthier DABOUT
Thomas RENAULT a donné pouvoir à Christel ROYER
Pascal TEBIBEL a donné pouvoir à Romain ROY
Dominique TRIPET a donné pouvoir à Aurélien DEVERGE

ABSENTS ET/OU N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE :

Vincent CALVO, Jihan CHELLY, Jean-Christophe CLOZIER, Quentin DEFOSSEZ, Sarah DUROCHER, Jean-Philippe GRAND, Hamid KHOUTOUL, Michel MARTIN, Sandrine MENIVARD, Stéphanie RIST

Quentin DEFOSSEZ remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

Nombre d'élus composant l'assemblée	55
Nombre d'élus ne participant pas au vote	0
Nombre d'élus en exercice	55
Nombre de votants	45
Quorum.....	28

Séances

commission urbanisme, logement et développement durable du 03 juin 2025

conseil municipal du 26 juin 2025

RAPPORTEUR : MME FEDRIGO

N° 26

Parcs et jardins - Parc Floral de la Source Orléans-Loiret - Fête de l'Automne 2025 - Règlement de la manifestation - Approbation.

Dans le cadre des actions menées par le Parc floral de La Source, pour augmenter son rayonnement et son attractivité sur le territoire, la fête de l'automne est organisée les 18 et 19 octobre 2025. Cet événement prend de plus en plus d'ampleur, tout comme le salon des arts du jardin et vient clôturer la haute saison touristique du parc floral.

Il s'agit de rassembler, durant deux jours, des artisans locaux/régionaux, exclusivement localisés en région Centre-Val de Loire, proposant leurs propres productions, ainsi que des restaurateurs mettant à l'honneur des produits locaux (nourriture et boissons). Ainsi, ce rendez-vous fait la part belle à l'artisanat local et la gastronomie régionale autour des saveurs de l'automne. Des animations à cible familiale viennent ponctuer ce week-end festif.

Cette manifestation accueille chaque année près de 6 000 visiteurs et rassemble 80 exposants (restaurateurs, artisans, producteurs, brasseurs) implantés en région Centre-Val de Loire.

Au vu de la notoriété du parc, il convient d'établir un règlement dont l'objet est de proposer une offre aux visiteurs répondant à la thématique choisie et d'assurer le bon déroulement de la manifestation. Ledit règlement définit notamment les conditions d'admission des exposants et d'annulation ainsi que les modalités pratiques d'organisation de la manifestation.

Les conditions financières, précisées à l'article 8, sont conformes à la délibération tarifaire en vigueur.

Ceci exposé,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission urbanisme, logement et développement durable ;

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le règlement de la Fête de l'automne 2025 en vue de sa diffusion auprès des exposants et ce afin de permettre le bon déroulement de la manifestation ;



- imputer les recettes correspondantes sur le budget du Parc Floral, nature 70388, fonction 64, gestionnaire PFL, destinataire PFL.

Annexe(s) : 1

- Règlement de la Fête de l'automne

ADOpte A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme et certification de l'exécution des formalités prévues aux articles L. 2121-10 à L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales ; le caractère exécutoire prenant effet à compter de la date de l'exécution des formalités prévues à l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.